

62010 - Soutien au développement touristique

**Proposition d'attribution d'une subvention à l'Office
du Tourisme de la VALLEE DE LA BRUCHE pour
l'ouverture et l'animation du chalet du CHAMP DU
FEU lors de la saison touristique estivale 2018**

Rapport n° CP/2018/405

Service gestionnaire :

K210 - Développement culturel et touristique - Direction

Résumé :

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche (OTVB) pour l'ouverture et l'animation du chalet du Champ du Feu lors de la saison touristique estivale 2018.

Le Champ du Feu est un site naturel à vocation touristique et de loisirs prisé par les Bas-Rhinois. Dans le cadre de ses politiques publiques en matière de tourisme et de sport, le Département coordonne une action de développement touristique raisonnée dont la finalité est de valoriser le massif dans son ensemble en offrant des activités de loisirs, été comme hiver.

La construction par le Département, en 2012, du nouveau chalet du Champ du Feu, pour un usage en saison hivernale, a répondu aux attentes de service public de très nombreux usagers de la station en leur offrant par exemple la possibilité de pique-niquer dans une salle hors sac, de disposer de casiers de rangement ou d'un espace bébé.

L'ouverture et l'animation du chalet pendant l'été se fondent sur la volonté de favoriser, dans les stations du massif des Vosges, la double saisonnalité touristique par le développement d'une offre de randonnée de loisirs de plein air et à destination des familles.

Depuis l'été 2015, l'amplitude d'ouverture du chalet est concentrée sur les jours de manifestations organisées sur le site du Champ du Feu par les partenaires locaux.

Afin de contribuer à l'ouverture du chalet du Champ du Feu, l'Office de Tourisme de la vallée de la bruche (OTBV) assure, en station, l'accueil des touristes et excursionnistes en répondant à ses missions d'accueil, d'information et de promotion de l'offre touristique de son territoire.

L'OTVB y ajoute également une offre de service ciblant la clientèle familiale et la randonnée «nature».

Parmi les propositions faites au public durant la saison estivale 2018 au Champ du Feu figurent :

- La mise à disposition et l'entretien des terrasses, de la salle de pique-nique et des sanitaires ;
- La mise à disposition de documentations touristiques ;
- Les 10 fiches de balades au départ du chalet du Champ du Feu ;
- La balade ludique pour trois catégories d'âge : 4-6 ans, 7-9 ans et 10-12 ans ;
- La balade famille « Autour de Belmont » ;
- Le jeu de piste « Les aventures de Rose et Louis à Waldersbach » ;
- Le parcours permanent d'orientation mis en place par le Département du Bas-Rhin ;

- La carte de randonnée personnalisée positionnant le Champ du Feu au cœur d'un vaste territoire qui englobe les vallées de Villé, les territoires de Barr Bernstein, d'Obernai et de Rosheim et une partie de la vallée de la Bruche ;
- La mise à disposition pour les familles d'une poussette de randonnée et d'un siège enfant pour le vélo ;
- Le prêt de bâtons de randonnée ;
- Un espace détente et un coin lecture intérieur ;
- Une terrasse d'été ;
- Les promenades accompagnées « Sentiers Plaisir » hebdomadaires ;
- La balade gourmande autour du Champ du feu, mettant en avant les fermes du Ban de la Roche.

L'ensemble de ces prestations est consultable sur le site Internet de l'OTVB et le bureau de l'Office, situé à Schirmeck, reçoit et informe le public tout au long de l'année notamment pour promouvoir l'offre « 4 saisons » du Champ du Feu.

La fréquentation à l'occasion des événements a un impact positif pour la notoriété du Champ du Feu.

La fréquentation de l'été (juillet/septembre) a fait ressortir un bilan en légère hausse (+6,8%) avec une augmentation significative du public cyclotouriste (cyclistes et VVTistes) et des visiteurs en provenance du Grand Est (Nancy, Metz, Moselle, Meurthe & Moselle) et des clientèles allemandes, belges et néerlandaises.

	2015	2016	2017	2018	Tendances 2017/18
Juin	160	40	109	47	baisse
Juillet	343	166	149	300	hausse
Août	98	84	89	153	hausse
Septembre	0	0	20	NC	
Total été	600	290	367	500	hausse

Le travail dans le cadre de la stratégie touristique du Massif des Vosges en famille, a permis en outre, la création de nouvelles offres (balade famille, jeu de piste, jeu de l'oie) à destination de la clientèle familiale. Ces initiatives connaissent un fort retentissement notamment du fait de la mise en réseau de ces propositions entre les stations.

Les frais spécifiques pour l'ouverture et l'animation du chalet (frais de personnel, de déplacements, entretien des locaux) représentent un coût de 2 327,98 € pour l'OTVB.

Sur l'avis favorable de la Commission Territoriale Sud, réunie le 19 novembre 2018, il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer une subvention de 2 327,98 € à l'Office de Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du chalet du Champ du Feu pendant six jours entre juin et septembre 2018 (près de 500 visiteurs accueillis).

L'intervention départementale s'appuie sur l'article L1111-4 du CGCT qui prévoit une compétence partagée des collectivités en matière notamment de tourisme, de sport, et d'éducation prioritaire.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
37167	65-6574-94	3 000,00 €	3 000,00 €	2 327,98 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de 2 327,98 € à l'Office du Tourisme de la Vallée de la Bruche pour l'ouverture et l'animation du chalet du Champ du Feu pendant six jours lors de la saison touristique estivale 2018.

Strasbourg, le 30/11/18

Le Président,



Frédéric BIERRY